L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 JUILLET 1888. 61me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 18 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St Louis, coin Franklin, tout le contenu, tous les biens de l'Enterprise Steam Sash Blind, Door and Moulding Factory.

Par W. I. Hodgson—Tout le contenu du No 14 rue du Camp, comprenant un grand stock bon assort. de bijouterie.

La culture des fruits et de l'orange, en Louisiane.

Nous l'avons toujours dit—nous ne cesserons de le répéter, tant que nous n'aurons pas atteint le but que nous poursuivons avec tant d'autres: la Louisiane a sa fortune toute faite; elle n'a qu'à tendre la main pour la saisir, qu'à se baisser pour la prendre. Cette fortune est dans son sol et dans son climat qui [illegible], déployant ainsi leurs forces diverses, en font un pays éminemment propre à produire les douceurs de la vie, les choses délicates, savoureuses, que l'homme préfère souvent aux premières nécessités et qu'il paie [illegible] plus cher que les autres articles d'alimentation. Non seulement elle peut produire tout cela, en énorme abondance, [illegible], et, pour [illegible] beaucoup plus tôt qu'ailleurs, [illegible] le triple avantage de la qualité [illegible] des produits. [illegible] de son agriculture [illegible] industrie maraîchère plus de profit que les autres régions du continent américain. Les unes sont placées trop haut et sont trop froides; les autres, situées trop bas et sont trop chaudes. A ce point de vue, nous avons beau chercher d'autres contrées aussi privilégiées, nous ne les trouvons pas.

Nous n'exagérons rien, et, pour parler ainsi, nous ne nous basons pas sur la façon de penser des habitants du pays, [illegible] on pourrait récuser l'autorité, [illegible] des étrangers [illegible]. Nous [illegible] aux étrangers [illegible] de mettre [illegible] et de [illegible] que nous les avons cultivés. Comment, direz-vous, [illegible] terre [illegible] si [illegible] dans la plus parfaite [illegible]? [illegible] Ils [illegible] de les exporter, [illegible].

Qu'on ne nous réponde pas que nous nous plaçons à grossir un défaut de nos habitants pour les besoins de la petite thèse que nous soutenons. [illegible] les exemples n'abondent pas dans toutes les branches de l'industrie agricole? N'avons-nous pas assisté, [illegible], à [illegible] cela [illegible] que le [illegible] pouvait pas réussir dans notre pays; que le sol y était trop humide, que la plante [illegible] par la rouille ou par la pourriture, avant d'arriver à maturité? [illegible] On a eu l'idée de reproduire dans nos campagnes ce que l'on fait partout, [illegible] le drainage, et, à l'heure qu'il est, la Louisiane produit plus de maïs qu'il ne lui en faut pour sa consommation.

Il y a dix ans, on s'obstinait à ne pas cultiver le riz—non pas qu'on le dédaignât comme article de commerce, mais on en avait peur [illegible]. Le jour où l'on aurait [illegible] de s'adonner à cette exploitation, la paroisse [illegible] se mettrait à trembler et tous ses membres, comme les feuilles des arbres de nos jardins sous une violente brise du nord. On fait aujourd'hui plus de riz que dans tout le reste du Continent, et nos planteurs, ceux qui le travaillent, se portent tout aussi bien, sinon mieux qu'auparavant.

Que de l'exploitation si peu négligée que celle de l'orange? Il y avait des orangers dans la basse Louisiane, dans la paroisse Plaquemines, dans le sud ouest de [illegible] des plages du Golfe; elles avaient été plantées un peu au hasard, suivant la fantaisie du moment, par des planteurs qui ne savaient comment employer leurs terrains. Quand la récolte était abondante, on s'en réjouissait, mais on [illegible] pas grand bénéfice, on n'avait pas encore songé à lui assurer, d'avance, de bons placements.

Quand il survenait quelque accident, un ouragan, une gelée, on s'en consolait aisément; on s'en remettait un peu aux caprices de la nature. Si elle se montrait favorable, on tâchait d'en profiter avec les pauvres et rares moyens de communication que l'on avait. On partait de ce principe, qu'au moment donné, toute orange était destinée à disparaître, et l'on se gardait bien de propager les plantations.

Pourtant, quelques-uns eurent l'idée de systématiser cette culture, d'étudier les sites où il fallait établir les vergers, et, à mesure que l'on apporta plus de méthode dans l'exploitation, on s'aperçut qu'on n'y faisait pas plus de pertes que dans les autres, qu'il y en avait même moins, et qu'avec moins de peine, on en obtenait plus de bénéfice.

L'étude que vient de publier le *Sugar Bowl* sur les orangeries de la basse Louisiane et, spécialement, de la paroisse Plaquemines, rive droite et rive gauche du Mississipi, est une véritable révélation. Il y a des propriétés qui rapportent jusqu'à $20,000: celle de M. Bradish Johnson, par exemple; il y a des acres qui donnent une recette annuelle de $500: la moyenne du rendement est de $200 par acre. S'il y avait en France, en Allemagne, en Italie, des arpents qui pussent assurer, seulement dans les bonnes années, un bénéfice de 1000 francs, la terre s'y élèverait à des prix fabuleux.

On compte, en tout, dans la paroisse Plaquemine, 81,326 orangers en plein rapport et 117,135 jeunes arbres greffés, mais qui ne portent pas encore. Une partie de ces derniers donneront, cette année, des fruits—de sorte que la récolte en gros, qui était, en 1887, de $85,505, doit monter, en 1888, au chiffre, plus que respectable, de $170,000. N'est-ce pas un magnifique revenu pour une paroisse, rien qu'avec un seul fruit? Qu'on développe encore cette exploitation, qu'on y ajoute d'autres qui sont d'un rapport presque aussi fructueux et l'on doublera, bien vite, les richesses du pays. Nous constations, il y a quelque temps, qu'un petit village du nom de Hammond, qui ne date guère que de trois ou quatre ans, se fait un revenu fabuleux, rien qu'avec ses fraises. Quand donc comprendrons-nous qu'il y a, dans la culture des fruits et des plantes maraîchères, de quoi faire la fortune de la Louisiane?

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

Hôtel Washington—Trisconi connaissez vous l'italien, lecteur? Non. Vous ignorez alors le sens de ce nom. Trisconi! Eh bien il signifie bonne table, bonne cave, service élégant, bon gîte. Allez vous en assurer en visitant l'Hôtel Washington à Milneburg et vous direz que notre traduction est excellente.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 14 juillet:

Il y a cinq ans, il n'y avait pas une seule fabrique de bardeaux dans notre paroisse; aujourd'hui, nous en avons six qui marchent quotidiennement et font une masse de merrains que l'on expédie par barges, par bateaux, par chemin de fer, aussi vite qu'il est possible, car il est difficile de répondre ponctuellement aux ordres que l'on reçoit. La "Plaquemine Lumber and Shingle Co.",—S. G. Knowlton, président—avec ses trois scieries, déclare pouvoir produire, cette année, 90,000,000 de bardeaux, et elle se trouve fort en retard sur les commandes qu'elle reçoit. Elle a dû, en refuser une de 21,000,000, parce qu'elle ne peut les fabriquer. Son outillage n'est pas assez considérable. De tous les Etats de l'Ouest arrivent maintenant des demandes de bardeaux de cypres. Il y a là de quoi occuper dix fois plus de scieries que nous n'en avons.

Nous pouvons, en fait de bois de construction et de bardeaux, fabriquer autant que toute autre région du pays. Nous pouvons tirer de l'Atchafalaya et de ses tributaires, de la Rivière Rouge et de ses tributaires, enfin, de tous les tributaires du Mississipi, de quoi alimenter nos usines. Nous pouvons faire venir par eau, de ces localités, des pins et d'autres bois, par les rivières et bayous qui aboutissent au bayou Plaquemine. Avec tant d'avantages que nous possédons, nous pouvons décupler, facilement et sûrement, nos scieries. Le capital et l'activité bien dirigés développeront prodigieusement notre richesse, mais il nous faudra alors beaucoup plus de travailleurs, beaucoup plus de mécaniciens, d'ingénieurs; les acheteurs, nous arriveront en plus grand nombre. Notre localité ne peut donc que grandir et prospérer. Dans quelques années, nous serons un des centres les plus populeux de la Louisiane.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St Jean-Baptiste, du 14 juillet:

Nous avons fini par avoir un peu de soleil, et les sarclages retardés ont pu être repris et poursuivis. Mais le foin qui grandit vite s'est si bien établi sur les sillons qu'on ne l'y déplace plus qu'avec peine. Chaque jour, à encore ses orages qui s'épanchent çà et là.

—En cette époque de rétorme, les abus doivent disparaître, et les nouveaux syndics de notre paroisse sont des fonctionnaires décidés à faire entretenir convenablement les routes publiques.

—Mercredi dernier, le 11 courant, est décédé, sur la rive gauche, M. Jean Baptiste Vicknair, âgé d'environ 82 ans.

Le *Home Circle*, Convent P. O., paroisse St Jacques, du 14 juillet:

Pendant plusieurs jours de cette semaine, le soleil s'est frayé un passage à travers les nuages, et ses rayons de feu ont pu sécher suffisamment le terrain pour permettre à bon nombre de planteurs de donner le dernier sarclage aux cannes.

Les récoltes, en général, ont bonne apparence.

La grappe de riz s'alourdit, courbe la tête, jaunit et promet une riche moisson.

Le tableau préparé par le comité du budget du jury de police fixe les dépenses approximatives de la paroisse, pour l'année courante, à $12,320.

Pendant les quatre années précédentes, les budgets ont été fixés comme il suit:

1884	$19,800	taux de la taxe 10 1/2 mills
1885	15,000	7
1886	14,155	7
1887	11,000	5

—M. Jean Ferrero, notre obligeant boulanger, qui s'occupe aussi de la culture de la canne, nous a envoyé, cette semaine, un spécimen de sa récolte.

La canne que nous avons reçue a seize rouges, d'une longueur de 4 1/2 pouces.

—Entre 10 et 11 heures, samedi matin, une jeune enfant de M. Félix Clonatre s'est accidentellement donné la mort en se faisant à la tête un coup de couteau dans le crâne.

[illegible] monter sur une table, l'infortunée petite perdit l'équilibre et tomba sur le plancher; le couteau qu'elle tenait à la main l'atteignit à la tempe et pénétra à une profondeur de deux pouces. Elle expira au bout de quelques minutes.

Décédée, le samedi, 7 du courant, à l'âge de 4 ans et demi, Héléna, enfant de M. Félix Clonatre.

Les funérailles ont eu lieu, dimanche matin, à l'Eglise St-Michel.

Nos compliments de condoléance à la famille.

La *Sentinelle*, Thibodeaux, paroisse Lafourche, du 14 juillet:

Nous avons sous les yeux une lettre adressée à notre excellent Maire, Col. L. D. Moore, par un des plus intelligents, des plus respectables par sa haute situation et des mieux informés aussi sur les besoins et les intérêts du pays. Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur la lettre ci-jointe et que nous reproduisons dans toute son intégrité. Les vues exprimées par notre correspondant de Lockport ont toujours été celles de ce journal, et ce nous est une grande consolation de voir que nous sommes en communion d'idées et de sentiment avec la meilleure et la plus saine partie de la population du bas Lafourche.

Lockport, 12 juillet, 1888.

A monsieur Moore, Maire de Thibodaux.

Très honoré Maire:—Les quelques lignes que je vous ai écrites à la hâte teut content, [illegible] m'ont valu une réponse si flatteuse et si encourageante; en les écrivant, je n'ai fait que mon devoir de simple citoyen, qui désire de tout cœur la prospérité de son pays adoptif.

Permettez moi encore, M. le Maire, de vous exprimer une idée que j'avais oubliée, à laquelle vous avez déjà peut-être pensé, et que vous avez développée le jour du meeting, c'est celle d'une *sucrerie centrale*.

Supposons le chemin de fer existant alors il sera très facile d'avoir une ou deux sucreries centrales sur le parcours du R. R. Quel grand avantage pour les petits habitants qui ne possèdent que de 2 ou 3 arpents de terre de front, qui ne sèment que du maïs, riz, oignons, etc. Ils pourront dès lors planter la moitié de leur terre en cannes qui est la récolte la plus sûre en Louisiane, les vendre à la tonne, les expédier très facilement et à n'importe quelle distance, puisque le R. R. passera sur leurs terres.

Est-ce que alors le riche Bayou Lafourche ne sera pas comme un petit paradis terrestre? Où trouver une contrée aussi fertile et aussi bien desservie pour expédier ses produits directement soit à la Nouvelle-Orléans ou à Saint Louis ou à Boston? Nulle part.

Donc je conclus en disant qu'il faut être ou *Blind*, ou de mauvaise volonté ou méfiant pour ne pas voir la nécessité de ce chemin de fer.

Ce qui me console, c'est que l'expérience démontre que souvent pour faire le bien il faut pousser l'épée dans les reins, s'il faut, pour réussir, et cela hardiment; parlons et reparlons à temps et à contre-temps, agitons la question, persévérons et notre persévérance sera couronnée du succès désiré.

J'ai l'honneur, très-honoré Maire, d'être votre très dévoué et très humble serviteur,

X......

—Tous les amateurs d'agriculture iront admirer, chez M. J. Thibodeaux, deux tiges de maïs ayant environ 15 pieds et portant chacune un épi très-sain et très-ferme. Cette hauteur ne nous semble pas constituer un desideratum, car elle a peut-être lieu aux dépens du fruit, mais elle n'en est pas moins très-remarquable.

—*Décédé*, mardi, 10 juillet, 1888, au Choupique, Mr. Clay Boudreaux, âgé de 28 ans.

Un tonique est ce dont les gens nerveux ont le plus besoin. Donner des forces au tempérament c'est lui assurer la tranquillité pourvu que toute cause d'excitation soit écartée. Un tonique médicinal qui—comme le Hostetter Stomach Bitters—est recommandé par toute la Faculté Médicale et qui guérit aussi bien l'état bilieux que la dyspepsie et la débilité, mérite d'être sérieusement considéré par les gens intelligents capables d'en apprécier la valeur. Non seulement le Hostetter Stomach Bitters fortifie t il les nerfs et l'estomac, mais encore il donne au système la force de résister aux pernicieux effets de l'air et de l'eau viciés. Parmi les maladies les plus à redouter et que le Bitter combat, sont la malaria, le rhumatisme et les affections aux reins.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall, est le plus facile à appliquer, il est le plus propre parmi les préparations rivales.

Nouvelles diverses de France.

Nous lisons, dans le *Temps* du 4 juillet:

La *Gironde* annonce que le maire de Blaye vient de recevoir une lettre qui est peut-être la préface d'un curieux procès historique.

On sait que la duchesse de Berry, mère du comte de Chambord, arrêtée à Nantes au mois de novembre 1832, accoucha d'une fille le 10 mai suivant, à la citadelle de Blaye, où elle avait été conduite. Les déclaration et vérification de cette naissance furent faites à la citadelle de Blaye, dans la chambre de l'accouchée, devant M. André-Victor Merlet, maire de la ville, officier de l'état civil, et en présence de diverses personnes, parmi lesquelles M. Antoine Dubois, professeur honoraire à la Faculté de médecine; le maréchal de camp Bugeaud, commandant supérieur de Blaye, et son officier d'ordonnance de Saint-Arnaud, etc.

Dans l'acte de naissance, Anne-Marie-Rosalie est inscrite comme fille légitime, issue d'un mariage secret du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme, ledit comte *absent*, et de S. A. R. Marie Caroline, veuve en premières noces du duc de Berry, père d'Henri V.

Quelques années plus tard, le bruit se répandit que cette fille était morte à l'âge de trois ou quatre ans.

Cette nouvelle était-elle fausse? Anne-Marie Rosalie, fille du comte Lucchesi-Palli et de la duchesse de Berry, née à la citadelle de Blaye, serait-elle encore vivante? C'est ce que tendrait à faire supposer la lettre que M. le maire de Blaye vient de recevoir. Une personne qui prétend être Anne-Marie Rosalie Lucchesi-Palli demande au maire de Blaye un extrait de *son* acte de naissance, "cette pièce étant pour lui servir en instance judiciaire."

Ajoutons que Marguerite Bombal, de Blaye, veuve de Christophe Portier, nourrice de la fille de la duchesse de Berry, vit encore. Elle est âgée de soixante-dix-sept ans et habite Bordeaux.

—Dans le *Temps* du 5:

Nous avons annoncé, hier, à cette même place, qu'une fille de la duchesse de Berry avait réclamé au maire de Blaye un extrait de son acte de naissance. Cette dame, qui demeure à Saint-Denis, dans un hôtel de l'impasse Saint-Jean, est âgée aujourd'hui de 55 ans; elle porte les noms de Anne Marie Rosalie Lucchesi Palli, qui sont les prénoms sous lesquels fut inscrite, le 10 mai 1833, la fille de la duchesse de Berry. Elle y ajoute les noms de veuve Fromain, du nom de son premier mari, tambour de la garde nationale, et [illegible] à son second mari, M. Héron, elle n'en dit rien.

Elle raconte une histoire embrouillée, du reste, et faite de souvenirs mal définis. Cette histoire sera contenue dans les mémoires qu'elle est occupée à rédiger. Elle dit se rappeler son départ de Palerme pour le Brésil, un long voyage en mer, ses fiançailles avec un jeune prince, son enlèvement, une foule de péripéties enfin qui l'ont amenée à épouser M. Fromain, le tambour de la garde nationale.

Comme preuves authentiques de son droit à revendiquer les titres et les biens de sa famille, elle montre sous ses seins plusieurs marques blanchâtres, très-effacées. Un médecin de Montmartre lui a remis, à propos de ces taches, un certificat que voici:

Nous, soussigné, Jean-Baptiste Edouard Besse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, demeurant rue Kaney, 38, certifions que la dame Héron, habitant rue Delattre, No 14, chez Mme veuve Jeal, porte sous les deux seins des marques d'une écriture illisible: cinq sous le sein gauche et sept sous le sein droit, qui doivent dater de la même époque; et, de plus, elle porte sur la poitrine et dans le dos des feuilles de plantes qui datent de la même époque de la naissance.

Tous ses efforts pour rentrer en possession de son nom et de ses biens ont été naturellement vains jusqu'ici.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers, fonctionnaires et employés militaires dont la solde réglementaire est de 5000 fr. au moins, pourront être autorisés à se marier sans que leur future ait à justifier d'un apport dotal.

En conséquence, la décision ministérielle du 17 décembre 1843 est modifiée sur ce point.

Les dispositions réglementaires en vigueur relatives à la demande d'autorisation, analogue celles qui déterminent les justifications à produire avant ou après la célébration du mariage, sont maintenues telles qu'elles existent.

Un vol considérable a été commis, le 2 juillet, à une heure de l'après-midi, dans les bureaux de la Société lyonnaise des dépôts et comptes courants, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Un garçon de la Banque de France se présentait aux guichets de la société pour faire un encaissement. Pendant qu'il vérifiait divers titres, un individu ouvrait sa sacoche, s'emparait de son contenu consistant en 246,000 francs en billets de banque et 158,000 francs en chèques, et disparaissait.

On suppose que le voleur est un jeune homme de grande taille, très bien mis, que plusieurs personnes ont vu à côté du garçon, tenant un bordereau sous le bras.

Les billets volés sont neufs pour la plupart et la Banque dont on connaître les numéros.

Le directeur de la succursale est parti pour Paris. Une forte récompense est promise à quiconque mettra sur les traces du voleur. Des agents sont partis pour Genève et pour Modane.

Les journaux algériens sont unanimes à féliciter la Banque d'Algérie au sujet de sa décision de mettre à la disposition du département de Constantine, pour secourir les victimes de l'invasion des criquets, une somme de 5 millions, sans intérêts, pendant deux ans.

Un Français, M. Journu, vient de battre le premier tireur américain, le capitaine Brewer, au *Gun Club*, près de Londres, à Notting Hill.

Le pari était de 100 liv. st. pour un tir de cent pigeons chacun, à la distance de 30 yards, plus de 30 mètres.

M. Journu a tué 81 oiseaux sur 100, son adversaire 76.

L'intérêt et l'émotion des parieurs étaient des plus vifs pendant la première moitié du match, car au quarante et unième pigeon les deux tireurs avaient le même nombre.

M. le comte Foucher, notaire honoraire, ancien maire du 9e arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, récemment décédé, a légué, à la Société centrale de sauvetage des naufragés, la somme de 50,000 fr. pour la construction de nouveaux canots de sauvetage.

M. Léon Say, président et rapporteur de la commission instituée au ministère des finances à l'effet d'étudier les réformes qu'il convient d'apporter à la législation de l'alcool et, en général, au régime des boissons, a remis le rapport général à M. le ministre des finances.

Le théâtre Louit, de Bordeaux, a été complètement détruit par un incendie, dans la nuit du 2 au 3 juillet.

Encore des falsificateurs!—s'écrie le *Journal du Havre*. Nous avons dit, en son temps, que des commencements d'empoisonnement s'étaient produits à Saint-Victurnien et à la Barre-de Vayrac, deux communes du département de la Haute-Vienne.

Dans une autre commune du département, à Nexon, les mêmes symptômes viennent de se manifester.

Quinze ou vingt personnes ont été atteintes de violentes coliques et les médecins, appelés en hâte, ont constaté qu'ils se trouvaient en présence de cas d'empoisonnement causé par le plomb.

Une enquête fut ouverte, et la justice ne tarda pas à apprendre que les personnes atteintes de coliques se servaient toutes chez le même boulanger, lequel s'approvisionnait de farines chez un important minotier du département.

On sait ou l'on ne sait pas que le plomb a la propriété de blanchir la farine, ce qui permet de vendre comme marchandise supérieure une qualité de second ordre.

Or, le minotier dont nous parlons mêlait du plomb à la farine. Le boulanger, qui ne se doutait pas de la falsification, fabriquait son pain par les procédés ordinaires et, inconsciemment, il a failli empoisonner la plupart de ses clients.

Nous espérons que la justice limousine n'abandonnera pas cette affaire, et que, si le minotier est véritablement coupable du fait qu'on lui impute, elle lui fera payer chèrement ses goûts de falsificateur.

M. Gomot, président, a communiqué, au groupe agricole, son rapport sur les résultats de l'enquête relative aux causes d'avilissement du prix de la viande.

Il résulte de ce document que la majorité des éleveurs appelés à se prononcer sur les causes d'avilissement et les moyens d'y remédier, réclament avec insistance à leurs représentants:

1. D'étudier et de préparer des traités de commerce assurant à l'agriculture française une protection suffisante;—2. De surveiller avec le plus grand soin l'introduction des viandes abattues; 3. De reviser les tarifs de pénétration qui favorisent l'industrie étrangère au détriment de l'industrie nationale;—4. De poursuivre l'abaissement du prix de transport à l'intérieur et pour toutes distances;—5. D'insister auprès de l'Etat pour qu'il achete en France toutes les subsistances militaires.

La Compagnie du Nord a inauguré, le 1er juillet, le service spécial pour les voyageurs, par trains-tramways, entre Paris et Saint-Denis, Paris et Saint-Ouen.

Les nouveaux trains-tramways, tout en augmentant les communications entre Paris et Saint-Denis, vont en créer entre les différentes parties de Saint-Ouen, qui n'était desservi, à ses deux extrémités, que par des lignes de tramways absolument insuffisantes. Alienne ligne reliant les docks à la route départementale No 20, dite route d'Epinay, n'avait été établie jusqu'alors. La Compagnie du Nord va combler cette lacune et se promet, d'accord en cela avec la Compagnie de l'Est, de mettre en communication Saint Ouen avec Pantin. L'inauguration de ce dernier réseau, aura lieu dans un bref délai.

Extraits du compte-rendu (selon du *Temps*) de la séance du 2 juillet, de l'Académie des sciences, de Paris:

Nous avons, plus d'une fois, entretenu nos lecteurs d'une plante à très belles fibres textiles, une ortie, la ramie, étudiée par M. Frémy. Elle prospère dans les terrains légers et humides; la provence, la Corse, l'Algérie, nos colonies offrent pour sa culture des conditions favorables. Les tissus fabriqués avec ses fibres sont bien supérieurs en beauté aux étoffes de coton. Sans prétendre que la ramie puisse remplacer absolument et de suite le duvet végétal qui a fait toute la fortune de l'Amérique, il est permis de prévoir que sa culture jettera sur les marchés un produit excellent et rémunérateur. La culture de la ramie abandonnée à notablement diminué les ressources agricoles, la culture de la ramie a encore été vérifiée d'un rapport douteux ou difficile, on comprend que la ramie peut ressusciter la richesse en ramenant le travail.

Mais, pour obtenir ce résultat, il faut l'emploi de [illegible], inspirer la confiance à des gros [illegible] capitaux, créer les outillages, assurer des débouchés, etc. Une commission, présidée par M. Frémy, a été instituée au ministère de l'agriculture et du commerce, en vue d'étudier les moyens propres à établir, dans les contrées de notre pays où elle peut être fructueuse, la culture de la ramie. La commission s'est mise en rapport avec la Société des études coloniales; elle a demandé de toutes parts des renseignements dont l'ensemble constituera une enquête approfondie; dans quelque temps elle examinera les machines à décortiquer de divers systèmes qui sont proposées à son choix. Ces travaux et ces recherches intéressent à un haut degré l'avenir de notre industrie agricole.

Aujourd'hui M. Frémy communique une lettre qu'il vient de recevoir de M. Naudin, membre de l'Académie, dont la compétence en cette matière est incontestée. A Antibes, M. Naudin a semé, cet hiver, des graines de ramie blanche; la plante s'est [illegible] Précédemment il avait semé des graines de la variété dite "ramie verte." Le terrain a été bien fumé, arrosé; la plante a été fort bonne à [illegible]. Elle a atteint une hauteur de 1 mètre 60. Les variétés envoyées à Paris ont été décortiquées avec la plus grande facilité; la tige, cueillie déjà très résistante. Les feuilles inférieures sont entrain aux vaches, qui en exécutent fourrage, mais pour cela il faut arroser le sol d'autant les fortes chaleurs.

L'expérience de M. Naudin et [illegible] ce qu'il a fait concourt à la solution du problème agricole qui se pose en ce moment.

Après les énormes dégâts causés par les criquets en Algérie, dégâts qui se chiffrent, d'ores et déjà, à quarante millions, au bas mot, suivant d'après les journaux de France du 4 juillet—que les sauterelles menacent d'envahir les départements du sud.

Des mesures ont été prises dans le Var pour combattre le fléau; aujourd'hui, c'est dans le Lot qu'on signale l'apparition des sauterelles.

On écrit, de Figeac, que quelques petites sauterelles se sont abattues dans le canton de Gourdon; on en signale également dans le canton de Gramat; elles sont très petites, mais leur nombre augmente de jour en jour; un champ de pommes de terre a été dévoré dans l'espace de quelques heures.

La santé de M. Chevreul a donné, ces temps derniers, quelques inquiétudes. L'illustre savant s'affaiblit. Il est fréquemment obligé de s'aliter; il peut encore marcher, mais il lui faut de grands efforts pour monter un escalier. Aussi se dispense-t-il d'aller à l'Académie des sciences avec la même régularité qu'autrefois. Les alliés qui ne sont pas la salle des séances ayant deux étages.

Telles sont les nouvelles communiquées, le 3 juillet, à ses collègues, par le président, M. Janssen.

Belgique.

Le baron van der Bruggen, nouvellement élu au siège de député pour la ville de Thielt, a donné, pour fêter son élection, un banquet auquel assistait le chef du cabinet M. Beernaert.

A un toast porté en son honneur M. Beernaert a répondu en ces termes:

"Le ministère a attendu le verdict électoral avec pleine confiance, nonobstant les prophéties des libéraux qui se disaient sûrs de la victoire. Un de nos adversaires disait, la veille des élections, que le jour où ils reviendraient au pouvoir, ils seraient impitoyables. Eh bien, messieurs, la victoire est à nous, et pourtant nous ne suivrons pas cette voie. La politique de combat n'est pas la nôtre; nous n'abuserons pas de notre majorité écrasante pour opprimer les adversaires, comme les libéraux l'ont fait; en toutes choses, nous nous laisserons guider, comme auparavant, par les sentiments qui doivent donner au pays le bonheur et la prospérité et à l'ouvrier le bien être; nous continuerons, enfin, notre travail commencé, avec modération et fermeté.

"Comme le disait, tantôt, M. le baron van der Bruggen, beaucoup reste encore à faire. Nous tâcherons de résoudre, une à une, les questions qui nous sont soumises, nous laissant toujours guider par nos principes catholiques, sans la pratique desquels on ne peut rien faire de durable."

Une petite révolution s'est accomplie, le 2 juillet, en Belgique.

Le *Moniteur belge* a paru avec un sous titre en français et en flamand. Les indications relatives au prix d'abonnement, les titres des rubriques et divers arrêtés sont imprimés dans les deux langues. Les statuts d'une société de secours mutuels sont publiés en flamand.

"Ce petit fait—dit le *Journal du Havre*—a une grande importance; il répond au désir bien connu du roi et de toute sa famille d'élever une barrière de plus entre la France et la Belgique. La Belgique parlant français, ressemble trop à un membre émancipé de la famille française. La Belgique parlant le flamand se rapproche davantage de l'Allemagne.

"C'est presque l'enfant prodigue qui rentre dans la famille teutonne. La Belgique, comme l'Italie, oublie les griefs qu'elle a contre l'empire allemand. Cette affirmation de la nationalité belge, que personne ne songeait à attaquer,—et qui s'est constituée originairement sous la protection du nom français,—a, sous la forme dont elle est revêtue, un caractère de provocation adressée aux Wallons et aux Brabançons. Ceux-ci ont été pourtant les initiateurs du mouvement national d'où émergea l'indépendance des provinces jadis soumises à la maison d'Antriche et, en dernier lieu, à la Hollande."

La musique de la garde républicaine de Paris a donné, le 2 juillet, un premier concert à Liége. L'assistance comprenait cinq mille personnes environ, et notre corps de musique a obtenu un éclatant succès avec l'ouverture de *Guillaume Tell*, une fantaisie sur le *Faust* *Erinnyes* de Massenet. De splendides couronnes ont été remises aux musiciens français par les Disciples de Grétry. L'échevin, M. Gérard, leur a remis, de son côté, une médaille au nom de la ville de Liége en souvenir de leur visite.

—Le 3, la même musique a donné un second concert, à Liége, dans la cour du Palais. La foule était énorme, et la musique a obtenu un grand succès.

Après le concert, la musique de la garde républicaine, précédée du drapeau de la Société des disciples de Grétry, des membres de cette société et du comité des fêtes, s'est rendue place du Théâtre et, en face de la statue de Grétry, elle a joué la *Brabançonne*. La foule a applaudi vigoureusement et a réclamé la *Marseillaise*, qui a soulevé un tonnerre d'acclamations. C'est aux cris répétés de: "Vive la France!" que l'on s'est séparé.

Le soir, un banquet de trois cents couverts, auquel assistaient les autorités communales, le comité des fêtes, les membres des Disciples de Grétry et la musique de la garde républicaine, a eu lieu sous la galerie couverte du Jardin d'acclimatation.

MERCIER.—Décédée hier, mardi 17 juillet, 1888, à midi et demi, à l'âge de 52 ans, Dame Vve E. MERCIER. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Dauphine, entre St Philippe et Ursulines.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi 19 juillet à 7 heures du matin à l'église du Sacré Cœur de Jésus au coin Canal et Lopez, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH DELORD du BILOT, décédé le 1[illegible] 1887. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve.

15 juil—15 17 18

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques. Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rome, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie, Whiskies célèbres de Cabin, Holt & Cie.
11 déc—1an

Avis.
Sociedad Hermanos de la Caridad.
Asilo Amor Fraternal No 2.
Nlle-Orléans, 18 [illegible] 1888.
[illegible]
S'adresser au Président.
[illegible] MADERN...
18 [illegible]

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux [illegible]
A. McDERMOTT
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
21 mai—1 an

KROLL & BRAQUET
successeurs de Pierre Dubit
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249 ......Rue Royale......249
Téléphone 719. Avril [illegible]1an

Ligne Commerciale Française.
POUR LE HAVRE.
Le steamer français Marseille, capitaine [illegible]
[illegible] FORNARIS & CO. Agents, [illegible] rue Gravier.

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTELE ETC DE L'ANCIENNE CELEBRE FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,
JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN ETABLISSEMENT RUE ST LOUIS 13 ET 15 ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBERAL DONT LA FABRIQUE A ETE HONOREE PENDANT TANT D'ANNEES. M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TETE DU DEPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CELEBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A FUMER ET DE TABAC EN GENERAL SERONT MAINTENUES A LEUR CARACTERE PRIMITIVE. LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN, Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.
TRES RESPECTUEUSEMENT,
W. R. IRBY.
23 juin—1 mois

Compagnie d'Assurances Germania.
No 51 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1888.—Un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT est payable sur demande.
E. WEBER, Secrétaire
13 juil—7t

LEON QUEYROUZE,
EPICIER EN GROS,
Importateur de
VINS ET LIQUEURS
Et marchand de
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
17 RUE DECATUR

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an

Crescent Insurance Company,
57 et 59, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184[illegible]—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN.........Président
J. H. OGLESBY.........Vice-Président
CHAS. E. RICE.........Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney, Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby, D. Marinoni, W. R. Lyman, J. J. Reiss, Charles H. Dolson, Lucien Delery, S. C. Coulon, R. F. W. Beekman, Charles Newman, Joseph Koha, M. Gillis, James T. Redd, Chas. A. Rice, D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 87—1an

ESPAGNE—EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE.
Inaugurée par le Roi et la Reine Régente. Salvée de 25 mille coups de canon par 70 navires des principales escadres du monde entier. Visitée par le Roi de Suède, le Prince George, les Ducs d'Edimbourg et de Gênes et des délégations des municipalités de Paris, Gênes et autres cités.
104 mille mètres carrés de Palais couverts. 374 mille mètres carrés de Jardins et Parcs. Splendides fêtes de nuit avec éclairage électrique par toute l'Exposition. Salle de concerts avec deux orgues électriques. Ballon captif et quatre Panoramas. Grand intérêt industriel. Excursions dans les Pyrénées catalanes et à Montserrat. Hôtels magnifiques. Facilité et économie pour les logements. Très intéressante à visiter.
Aucune Exposition Universelle a offert plus d'attraits par sa situation maritime, par son climat, ses jardins et par la magnificence de son installation, que l'
EXPOSITION UNIVERSELLE DE BARCELONE.

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VETEMENTS CONFECTIONNES, VETEMENTS SUR MESURE, CHEMISERIE, CHAPELLERIE, BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23 déc—1 an dim mer ven

Voilà une femme raisonnable!
Pourquoi est-elle raisonnable?
Parce qu'elle conduit son mari à la maison qui vend à meilleur marché dans le Sud.
W. G. TEBAULT,
MEUBLES,
37, 39 ET 41 RUE ROYALE.
30 déc—1 an Dim Mer Ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 mars 87—1an

Hôtels et Sources.

HOTEL SIMON,
A ABITA SPRINGS.
Est prêt à recevoir des pensionnaires. On y trouvera toujours tout le confortable possible, sous le rapport des chambres, de la table et de la cuisine. L'eau est délicieuse.
PRIX MODERES.
20 juin—1m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre.
28 av—3m

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100......Rue du Canal......100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIREES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant se convaincre de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.
13 août—

BABY CARRIAGES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N.O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
30 mai—

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles. Vous informe de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MEME
au moyen des
GLACIERES DELPY
Brévetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération; de la crème à la glace; (ice cream) ou les carafes frappées, etc.
REUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th Str. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.

Bureaux de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, paroisse St. Bernard, 9 juillet 1888.—A l'assemblée régulière mensuelle du Bureau des Directeurs de cette Compagnie tenue le 7 du courant, un dividende semi annuel de quatre pour cent a été déclaré payable le ou après le 16 du courant.

Le livre de transfert sera clos à partir de ce jour.

J. NUMA AUGUSTIN, Secrétaire.
10 juillet—6t

Mathushek Pianos.
Je certifie que le piano Mathushek que j'ai acheté chez M. Werlein et qui me sert depuis deux ans est un instrument réunissant toutes les qualités désirables pour l'exécution et surtout pour accompagner le chant.
Il garde parfaitement l'accord pendant plus d'une année.
J. BOUDOUSQUIE.

Mathushek Pianos.
M. Werlein,
Depuis 6 ans que je me sers des pianos Mathushek je puis affirmer qu'ils renferment toutes les qualités désirables. Comme facilités de toucher, sonorité et surtout comme solidité.
MARGUERITE SAMUEL.
8 juil—

PIANOS DE PLEYEL CHEZ Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

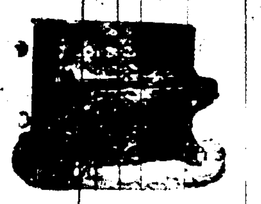

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO.........Président
[illegible]........Vice-Président
J. E. LOUBNE.........Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils sèment.
20 mai—6 mois

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov87—

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 142 rue Royale, surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi bouteille de vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de Zinfandel.

To-Kalon. 17 fév 88—1anPP.

L'annuaire de Soards—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle Orléans au point de vue industriel, commercial et administratif de celle et vient de paraître (1888) comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se particulièrement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, et sur les habitants sont aussi entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui ne se sera pas procuré n'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne de ne pas voulu un exemplaire [illegible], le terme [illegible] pourrait en faire la demande par carte postale ou autrement à l'adresse Allée Commerciale [illegible].

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE QUATRIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente		
Sur risques d'incendie	$303,899 73	
Sur risques maritimes	4,661 87	
Sur risques de rivières	5,665 2[illegible]	
Total des primes	$[illegible]0,226 96	
Moins—Primes non acquises	33,446	
Primes nettes acquises au 31 mai 1888		$126,850 96
Pertes payées:		
Sur risques de feu	35,371 88	
Sur risques maritimes	1,988 23	
Sur risques de rivières	4,731 59	
Taxes et dépenses, moins intérêts	16,712 56	
Réassurances et primes rendues	16,221 16	
		73,023 42
Profits		$53,825 54
Moins 7 1/2 de dividendes déclarés		45,000 00
Surplus		$8,825 54
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$27[illegible],482 28	
Actions de banques et de chemins de fer	40,720 11	
Billets garantis par hypothèques et de pol de titres	82,768 11	
Billets recevables	44,799 [illegible]	
Primes en cours de collection	22,236 35	
Actions d'assurances	800 00	
Billets hypothécaires ou par jugement	[illegible],335 00	
Argent comptant	23,539 32	
		$560,830 46

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment par devant moi, ce 29me jour de juin 1888.

Signé JAS FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, M. W. Smith, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Paul Fourchy, U. Bassetti, Jos. A. Shakspeare, W. H. Bofinger, Allen McLellan, John B. Lallande, D. Fatjo.

1 juillet—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 JUILLET—CLASSE [illegible] 169
Tirage de 4 heures P. M.

46	11	15	40	42	4	73	39	45	48	59	16	26

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et [illegible] dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 17 juillet 1888—4 heures P. M.

[illegible] A. BOUSSEAU, ALEX. HARRIS, D. A. WILSON, Commissaires.

Les plans du tirage quotidien peuvent être vus au [illegible].

AMUSEMENTS.

Saison 1888.
Washington Hotel, à Milneburg.

Pour les bains de famille il n'y a pas de meilleur endroit; le chemin du Fort Espagnol est en bon état pour les voitures. Le dernier train laisse Milneburg à 10 1/2 heures P. M.

JOHN TRISCONI
17 juil—17 au 2 août

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ETATS UNIS D'AMERIQUE.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit su que le VINGT SIXIEME (26me) jour du mois de JUIN de l'année mil huit cent quatre vingt huit, et [illegible] de l'indépendance des Etats Unis.

Pardevant moi, JAMES SIMON, notaire dûment commissionné, et assermenté et qualifié en la paroisse d'Orléans et en la présence des témoins ci après nommés ayant signé ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles personnes ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, elles ont formé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation est "FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY." Elle aura le privilège de succession en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers de ses membres à une assemblée spéciale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle Orléans, et un avis spécial écrit à la dernière demeure des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle Orléans mais elle aura le droit d'établir un office dans la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et les fins de cette corporation sont déclarés être l'encouragement de travaux publics et particuliers et le concours au développement et l'avancement des franchises, concessions libérales ou privilèges que possèdent dans la république du Mexique des individus ou des corporations, tous les ports des Mexiques et des divers Etats des Etats Unis d'Amérique. [illegible]

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation sera de CENT VINGT MILLE PIASTRES [illegible] divisé en deux cent [illegible] actions de [illegible] cents piastres chacune. [illegible]

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de cette compagnie seront exercés dans un Bureau de Directeurs de cinq personnes [illegible].

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte au en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et soumises [illegible].

ARTICLE VI.

Le Président peut, à sa discrétion et devra sur la demande écrite de trois actionnaires, se présentant au moins vingt à l'heure de stock appelé à convoquer des assemblées spéciales des actionnaires [illegible].

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation, pour aucune autre somme que la balance due à la stipulé sur le montant de ses actions [illegible].

Fait et passé dans mon bureau, à la Nouvelle Orléans, [illegible], J. Moulton et John Frankel Antoine témoins compétents qui y ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation du Foreign Credit & Exchange Co ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans ce bureau, dans le [illegible].

Nouvelle Orléans, [illegible] juin 1888.

Signé GEO. GUIBALLET, Recorder des Hypothèques.

Je soussigné, notaire, certifie par ces présentes que la copie ci-dessus est une copie fidèle de l'acte [illegible] en mon bureau [illegible] du Recorder des Hypothèques.

JAS. SIMON, Notaire Public.

28 juin—31 oct 30 juin

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, les amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1888.

Liste de publication.

Ardisson Honoré, Barbezat Jean Elisa, Beneau Benoit, Berne François, Blech Aron, Bordenave Paul, Braquet Marianne, Brun Jean, Capdevielle Laborgue Dominique, Charmes François, Chaudet les époux, Chauvelon Fernand, Colue Eugène, Ducasse Marie, Duffard Louis Bertrand, Durand Simon, Etienne Pierre Prosper, Froment Claude, Gaillard Ferdinand, Garonlar Jeanne, Georges Charles, Jardillier, Jayet Gaspard, Jules Bernard, Khachel Gustave, Labadie Jean Pascal, Lalimer Jean, Lamourous Jean Marie, Lanaban Pierre, Louise [illegible], Lescouture Severin Léonard, Mailhe Joseph succession, Millet Max. I., Mignoir Pierre Laurent, Noël Oscar Belisaire, Pontfle Henri, Quesnel Victor, Rageot Victor Henri, Rebours, Reboul, Royer, Sauvan Paul Jules, Sauvagnan et son fils, Ziegler Joseph, Zitoun Matte.

LETTRES.

Trépier Philippe, Cavalier Mme Fanny, Dalbeck Georges, Zetel Eugène.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, il invite les personnes qui ont à soumettre à son visa des actes établis en Louisiane, et destinés à être utilisés en France, à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juillet 1888.

Le Consul, PAUL DEJARDIN.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoman.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Étoffes pour Rideaux.